# Un couple afghano-roumain suspecté d’être à la tête d’un important réseau de drogue et de proxénétisme ; des armes, de l’argent, des voitures et au total 10 personnes interpellées à Rennes, sa périphérie et en Guadeloupe

04/04/2026 à 19h10




On en sait un peu plus sur le réseau de drogue et de proxénétisme récemment démantelé à Rennes. Comme évoqué par Le Télégramme, une vaste opération de police a conduit, le 31 mars, à l’interpellation et au placement en garde à vue de 10 personnes suspectées d’être impliquées dans cette affaire. Neuf d’entre elles (parmi lesquelles deux mineurs) ont été interpellées à Rennes et aux alentours, et la dernière en Guadeloupe, selon les éléments communiqués, ce vendredi 3 avril, par le procureur de la République de Rennes, Frédéric Teillet.

Les investigations ont permis d'identifier un couple d'une vingtaine d'années, vivant à Rennes et originaires d'Afghanistan et de Roumanie. Ils sont « suspectés de diriger [le] groupe criminel et de percevoir principalement les gains de ce trafic de stupéfiants et de ces faits de proxénétisme », indique le parquet. Un second couple, vivant également à Rennes et originaire de Roumanie, est suspecté d'avoir secondé le duo en gérant « différentes vitrines numériques proposant les produits stupéfiants ».

Dans le cadre de l'enquête, des perquisitions réalisées dans « plusieurs appartements » de Rennes et sa périphérie ont permis aux enquêteurs de mettre la main sur un beau butin : 65 000 € en espèces, 25 kg de stupéfiants (résine et herbe de cannabis, ecstasy, kétamine, cocaïne et résine de cannabis filtrée), des armes à feu, des véhicules et des articles de luxe. (…)

Le Télégramme

Sur les dix personnes placées en garde à vue, âgées de 16 à 45 ans, sept ont été déferrées, ce vendredi, au procureur de la République de Rennes. Les deux mineurs, impliqués dans la gestion de la vitrine numérique et la protection des prostituées, ont été placés en Centre Éducatif Fermé. Les autres, sauf un qui a d'ores et déjà été condamné à 18 mois d'emprisonnement, comparaitront devant le tribunal correctionnel le 20 mai. Le couple suspecté d'être les donneurs d'ordre a été placé en détention provisoire.

Trois des personnes les plus impliquées ont déjà été condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants ou pour des atteintes aux personnes, précise le Procureur de la République. (…)

France Bleu